



Formulaire 11563*17 : Contribution sur les revenus locatifs (CRL)

Cerfa n° 11563*17 - Ministère chargé des finances

Autre numéro : 2073-SD

La déclaration doit être souscrite par les personnes morales ou les organismes de droit public ou privé dont les revenus ne sont ni passibles de l'impôt sur les sociétés aux taux normal ou réduit, ni soumis au régime fiscal des sociétés de personnes. Elle doit être déposée accompagnée du paiement au SIE dont elles ressortent ou à la DGE le cas échéant.

Accéder au
formulaire ↗

(<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/8924>)

Vérfié le 16 novembre 2018 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Pour toute explication, consulter les fiches pratiques :

PROFESSIONNELS

- Contribution sur les revenus locatifs (CRL) (<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32939>)